

***Description et objectif de la mallette pédagogique***

Cette mallette s'adresse à toute personne souhaitant mettre en place un groupe d'entraînement aux habiletés sociales.

Elle regroupe un ensemble de documents (livres, impressions regroupées dans des porte-vues, jeu de société, guide méthodologique) pouvant servir de ressources.

***Conditions d'accès***

Le **prêt** de la mallette pédagogique est prioritairement ouvert aux institutions, professionnels libéraux ou associations d'usagers souhaitant constituer un groupe d'entraînement aux habiletés sociales.

La **consultation sur place** est possible pour tout public sur site à Brest.

***Conditions de prêt***

Le prêt est consenti gratuitement par l'UAC du CRA de Bretagne.

L'emprunteur devra remettre à la documentaliste lors de l'emprunt le **document d'engagement** (téléchargeable sur [https://bit.ly/engagement\\_Mat\\_CRABr](https://bit.ly/engagement_Mat_CRABr)) à compléter et signer par un cadre du service emprunteur, ou le professionnel libéral, afin de garantir un règlement en cas de perte, non-retour ou détérioration du matériel prêté, correspondant au prix d'achat du matériel, à savoir **505 €**.

La **demande de prêt** peut être adressée par téléphone ou mail au centre de documentation de l'UAC. L'ordre d'arrivée des demandes hiérarchise la liste d'attente. Aucune dérogation prioritaire ne peut être accordée.

Les **opérations d'emprunt et de retour** se font en mains propres suite à une prise de rendez-vous préalable avec la documentaliste de l'UAC dans le bureau de cette dernière à Brest, soit avec un des autres professionnels de l'UAC.

Le prêt est consenti pour une durée de **4 semaines** non reconductible.

En cas de :

- non restitution dans un délai de 6 semaines après la date de prêt,
- perte ou de détérioration (partielle ou totale) du test (les détériorations incluent toute marque écrite sur les manuels et/ou pages marquées),

**une facture correspondant au montant du matériel emprunté** sera transmise à l'emprunteur.

Pour le retour, il est demandé à l'emprunteur de **vérifier l'intégrité des documents** (état, intégralité des éléments) grâce à la checklist présente dans la mallette. Une vérification sera également faite par la documentaliste de l'UAC au moment de la restitution.

***Règles déontologiques***

L'utilisateur de la mallette se voit dans l'obligation de se soumettre aux règles de déontologie suivantes :

- Toute reproduction (photocopies ou autre), adaptation ou traduction, partielle ou totale, sont strictement interdites en ce qui concerne les productions protégées par copyright.
- Tout usage commercial ou par un tiers du contenu de la mallette est interdit.

**Les cas non prévus par le présent règlement ainsi que les litiges éventuels seront tranchés par la direction de l'Unité d'Appui et de Coordination.**

**Coordonnées de la documentaliste de l'UAC :**

Lila VINCOT

[doc@cra.bzh](mailto:doc@cra.bzh)

Tel : 02 98 85 58 91